



Avis public

Assemblée publique

District électoral de Saint-Louis-de-France

Conformément au troisième alinéa de l'article 145.38 et à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 20 février 2024, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté la résolution n° C-2024-0150 concernant le projet d'autorisation d'un projet particulier impliquant une partie du lot 5 963 187 du cadastre du Québec qui sera incessamment morcelé pour former le lot connu sous le numéro 6 617 163 dudit cadastre situé à proximité boulevard Thibeau.
- 2 Cette résolution affecte le territoire ci-après identifié de la manière ci-dessous décrite.

DISPOSITIFS DE LA RÉSOLUTION

Objets :

Autoriser les usages commerciaux lourds de la sous-classe C7a en lien avec le stationnement, l'entretien et la recharge de véhicules de transport collectif suivants :

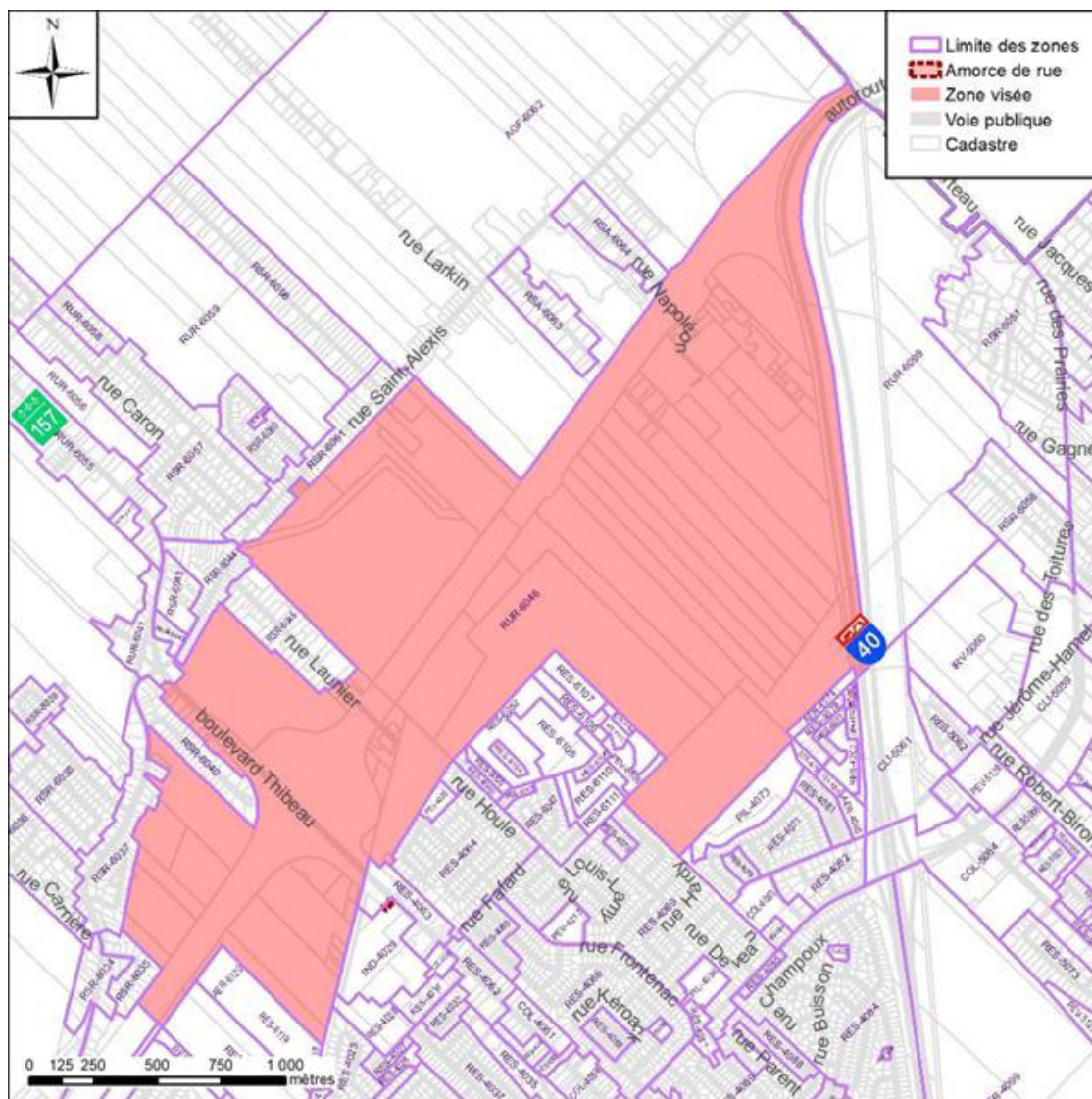
- 4214 Garage d'autobus et équipement d'entretien
- 4623 Terrain de stationnement pour véhicules lourds
- 6417 Service de lavage de véhicules lourds (incluant les autobus)

ainsi que les éléments suivants :

- revêtement de matériaux extérieur du groupe E (bardage d'acier) sur la façade avant secondaire du bâtiment principal;
- zone tampon de 1 m du côté nord-est du lot 2 852 678 du cadastre du Québec;
- zone tampon de 3 m du côté du lot 2 852 692 dudit cadastre et dans le prolongement de cette ligne;
- distance de 1,7 m de la ligne de terrain pour l'accès au stationnement donnant sur la rue Saint-Alexis;
- distance de l'aire de stationnement à 0 m par rapport au bâtiment;
- aucune case de stationnement pour personnes handicapées;
- aucune végétalisation du terrain ni de l'aire de stationnement, à l'exception d'une bande d'un minimum de 9 m de profondeur le long de la ligne avant principale donnant sur le boulevard Thibeau;
- 9 arbres plantés en cour avant dans la bande végétalisée le long de la ligne avant principale donnant sur le boulevard Thibeau;
- implantation de bornes de recharge en cour avant principale à une distance minimale de 20 m de la ligne avant principale.

Zone visée :

RUR-6046.



- 3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 19 mars 2024 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera le projet particulier ci-dessus décrit et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.
- 4 Cette résolution contient des dispositions propres à une résolution susceptible d'approbation référendaire.
- 5 On peut obtenir des informations sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone: 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net
- 6 On peut consulter la résolution n° C-2024-0150 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net.

Trois-Rivières, ce 28 février 2024.

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002